

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2013**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, MM. M. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints
Mme Collet Josiane
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absente excusée :

Mme Caretti Brigitte (pouvoir à M. Gigi Dominique)

Absents :

Mme Grand Corinne
MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves.

1 M. Eric Millet est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2013 est approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante :
il manque au point 6.1.1. l'avis de la commission pour le projet Nidiegger : Avis Favorable.

3. DELIBERATIONS

3.1. SIEA DE L'AIN – AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEaux ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES « RUE DE L'ANCIENNE FRUITIERE » - APPROBATION APD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'avant-projet d'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques « Rue de l'Ancienne Fruitière » à Feigères, demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA), dans le cadre des travaux d'aménagement VRD de la traversée du hameau de Feigères.

Il dépose sur le bureau les avant-projets détaillés (lot n°10) et le projet de convention de mandat relatifs à :

- la mise en souterrain du réseau de télécommunications Rue l'Ancienne Fruitière (Génie civil) pour un montant de 30 000 € TTC, subventionnée à 30 % par le SIEA, soit une participation communale de 21 000 € (70 %),
- la mise en souterrain du réseau basse tension électrique (électrification rurale) pour un montant de 155 000 € TTC, financée à 100 % par le SIEA, soit une participation communale de 0 €.

Conformément aux dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE les plans de financement des avant-projets détaillés (lot n°10) relatifs à :

- la mise en souterrain du réseau de télécommunications Rue de l'Ancienne Fruitière (Génie civil) pour un montant de 30 000 € TTC, subventionnée à 30 % par le SIEA, soit une participation communale de 21 000 € (70 %)
- la mise en souterrain du réseau basse tension électrique (électrification rurale) pour un montant de 155 000 €, financée à 100 % par le SIEA, soit une participation communale de 0 €.

CONFIE au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication (SIEA) de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'amélioration esthétique.

DIT que la participation communale de 21 000 €, liée à la mise en souterrain du réseau de télécommunications Rue de l'Ancienne Fruitière (Génie civil), est inscrite au Budget 2013 article 2041582 « subvention d'équipement aux organismes publics – groupements de collectivités », l'appel de fonds étant prévu au démarrage des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat confiant au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) la maîtrise d'ouvrage de cette opération ainsi que les plans de financement APD correspondants et toutes pièces se rapportant à ce projet d'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques « Rue de l'Ancienne Fruitière ».

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. TRAVAUX DE GESTION DES ATTERISSEMENTS DU RUISSEAU DE PERON DANS SA TRAVERSEE SOUS LA PLACE SAINT ANTOINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le ruisseau de Péron, canalisé sur une centaine de mètres dans la traversée du village, présente des atterrissements importants dans l'ouvrage busé entre l'auberge et la Place Saint Antoine.

Monsieur le Maire précise que cet excédent de matériaux dans le lit du ruisseau conduit à réduire la capacité hydraulique de l'ouvrage dans lequel transite le cours d'eau et conduit à des risques importants de débordements. Plusieurs inondations ont été constatées mettant en péril les personnes et les biens, dont la mairie.

Monsieur le Maire indique que pour remédier à ce désordre, il est proposé de procéder à une intervention de curage. L'objectif de ces travaux sera :

- * de restituer la capacité hydraulique de l'ouvrage busé entre l'auberge et la Place St Antoine pour réduire la fréquence et l'importance des débordements du ruisseau
- *d'assurer la protection des personnes et biens, notamment la mairie.

Ces travaux en rivière sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau article L.214.1 à L.214.3 du Code de l'Environnement, conformément aux rubriques ci-après de la nomenclature du décret 93-743 du 29 mars 1993 modifié le 17 juillet 2006.

3.1.5.0 : installation, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cour d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.

3.2.1.0 : entretien des cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215.14 du Code de l'Environnement réalisé par le propriétaire riverain, du maintien et du rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits est inférieur au niveau de référence S1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux destiné au rétablissement du bon écoulement des eaux du ruisseau de Péron dans sa traversée sous le place Saint Antoine tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers réglementaires mentionnés ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASIE

4.1.1. COLLEGE

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 :

Suite à la présentation du bilan financier pour l'année 2012, la gestion de la chaufferie et l'alimentation en énergie bois ou gaz est un gouffre pour l'établissement (plus de 71 000 €).

71 élèves sont suivis pour différentes dyslexies.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Traversée de Feigères

Une réunion publique a été organisée le 23 avril 2013 avec environ 45 participants de Feigères.

2 problèmes sont ressortis : les trous importants dans la chaussée qui ont été bouchés semaine passée et le stationnement sur la place du Moléron qui nécessitera une mise au point avec les personnes utilisant cet emplacement comme un parking.

Les travaux du SIEA doivent toujours commencer à la mi-mai et ceux de la CCPG pour la rue de la Pierre à Niton en Juillet.

4.3. BUDGET - FINANCES

4.3.1. Trésorerie

En caisse le 30/04/2013 : 2 031 688,91 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement :

Tiers	Objet	Réalisé
DUPONT BERNARD SCP	10 dossiers du PLU consultation révision 1	1841,84
DUPONT BERNARD SCP	Mise à jour cadastre révision 1 du PLU	3815,24
BERROD & GAUVIN, Notaires	Acte notarié acquisition terrain 12m ² Paul CORAND rondpoint Aménagement Vie de l'Etraz-Route de Saint Jean	1200
MICHAUX PAPETERIE	Table basse plateau en verre accueil de la mairie	299
LP CHARPENTE	Situation n° 3 -lot 3 Ossature bois - Maison des Sociétés	65830,24
LPC ZINGUERIE	Situation n° 3- lot 4 LPC Zinguerie - Maison des Sociétés	37999,24
M PERAY DAVID ELECTRICITE	Modification éclairage de l'accueil bâtiment de la mairie	2293,93
M PERAY DAVID ELECTRICITE	Modification éclairage des bureaux bâtiment de la mairie	2278,38
VERITAS BUREAU	Situation n° 4 contrôle technique - Maison des Sociétés	1420,85
ECONOMIA	Acompte n°6 - DET 23.61% EXE 27.75% - Maison des Sociétés	740,6
FAMY ET CIE	Situation n°3 lot 1 VRD - Maison des Sociétés	7020,42
MTM	Situation n°3 - lot 6 Serrurerie - Maison des Sociétés	3247,73
BALLAND JACQUET	Situation n° 3 lot 13 électricité - Maison des Sociétés	5641,03
DEKRA INDUSTRIAL	échéance n°7 mission csps - Maison des Sociétés	389,9
JACQUET	Situation n° 3 Lot 2 Gros Œuvres - Maison des Sociétés	103070,71
SMA MENUISERIE ALUMINIUM	Situation n°3 lot 7 menuiserie extérieure aluminium -Maison des Sociétés	9562,02
		246651,13

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Point sur l'avancement du chantier

Les travaux s'enchaînent de façon très correct.

Il a été convenu avec la Maîtrise d'Œuvre que les travaux d'aménagements extérieurs se feront en 2014 ainsi que la fin du Bâtiment S (locaux de stockage associations).

4.5. ARCADES « RESIDENCES DE L'ETRAZ »

4.5.1. Point sur les travaux

Le devis a été signé avec l'entreprise Du Bois, les travaux doivent commencer ce mois.

Une délibération sera proposée en juin ou juillet pour finaliser les baux avec Mmes Portha et Randot.

4.6. PLAN LOCAL D'URBANISME

4.6.1. Modification simplifiée N° 3 concernant l'extension de la zone commerciale de Pré Munny

La façon de procéder ayant changée, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'arrêté pris par M. le Maire afin de permettre une information auprès des habitants de Péron. A la fin de cette concertation, une délibération sera prise par le Conseil Municipal pour lancer l'enquête publique auprès de la population en fonction des remarques émises lors de cette première phase.

4.7. CONTENTIEUX

4.7.1. M. le Maire présente le courrier de refus suite à un recours gracieux déposé par M. DECOMBAZ René.

4.7.2. M. le Maire présente le courrier suite à la demande de reclassement d'une parcelle déposée par M. MANSOURI.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2013 concernant le Plan Pastoral Territorial

5.1.2. Compte-rendu de la réunion d'Aménagement du Territoire du 16 avril 2013

Suite au « Grenelle de l'Environnement » un schéma régional est en train de se mettre en place. Le Scott devra être en conformité avec ce plan.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte-rendu de la réunion du 16/04/2013

Déclarations Préalables

- M. ARIFI Naïm, Les coteaux de Logras, 250, rue du Branlant à Logras - Création d'une fenêtre – Manque les dimensions et l'affectation de la pièce – Avis défavorable
- M. MENARD Arnaud, 682, Route de Lyon à Logras – Création d'un velux – Avis favorable
- M. GOMES ARAUJO André – Les Coteaux de Logras, 262, rue du Branlant – Modification de la fenêtre et de la porte façade Est, Modification de la porte-fenêtre, Aménagement du terrain et création d'un mur de soutènement - Avis favorable

Permis de construire modificatif

- M. DAO Minh Phung, Route de Chanvière à Feigères - Implantation altimétrique du garage modifiée, éléments de modénature extérieure : pergola (terrasse étage), auvent (au-dessus de l'entrée), panneaux solaires en toiture, ouverture décalée en façade Nord-Ouest (étage) – Avis favorable

6.2. ASSOCIATIONS

6.2.1. Compte-rendu de la fête de Printemps du 5/05/2013

7. COURRIER

7.1. ERDF pour le dispositif de coopération dans le cadre d'incident climatique de grande ampleur : M. Millet Eric accepte, à l'unanimité, d'être le représentant local.

7.2. « La Ruche qui dit Oui » : demande de Mmes Petit-Phare et Emery pour la mise à disposition du parking de la Salle Champ-Fontaine pour la création d'une vente de produit frais : accord, à l'unanimité du Conseil Municipal.

8. DIVERS

8.1. Lutte contre la « Renoué du Japon » : accord, à l'unanimité, du Conseil Municipal pour la mise en place du protocole élaboré par MM David et Debarre.

SEANCE LEVEE A 23H.30